



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 19 mai 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	12/05/2010
Affichage	12/05/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Présents : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

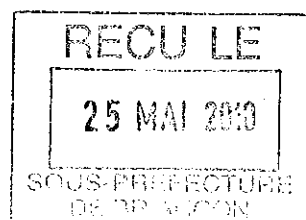
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard
CIRIO Raymond pouvoir à MARCHELLO Marie
GUIGLI Catherine pouvoir à PEYTHIEU Eric
CODURI Laetitia pouvoir à DJEFFAL Mohamed
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : URBANISME 1

**OBJET : REMISE GRACIEUSE DE
PENALITES DE RETARD DE
REGLEMENT DE TAXES
D'URBANISME A M. ESCALLIER
PAUL (SCI MDGR)**

Absents-Excusés : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine, CODURI Laetitia, BRUNET Pascale, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Renée PETELET

Un permis de construire N° 05.023.08.HO.001 a été délivré par Monsieur le Maire au nom de la Commune, le 24 juillet 2008 à Monsieur Paul ESCALLIER et transféré le 04 mars 2009 à la SCI MDGR représentée par Monsieur Rolando ALUNNO pour des travaux sur une construction existante (fermeture et aménagement d'un local existant).

Cette autorisation constituait le fait générateur des différentes taxes d'urbanisme, taxes dont le montant se règle en deux échéances au Trésor Public, la première dix huit mois après l'obtention du permis de construire, soit le 24 janvier 2010 et la deuxième échéance dix huit mois après la première échéance soit le 24 juillet 2011.

Dans un courrier en date du 03 mars 2010, le bénéficiaire du permis de construire nous explique pourquoi il n'a pu régler en temps utile le montant de ladite imposition, et demande une remise gracieuse des pénalités de retard.

Monsieur le Comptable du Trésor Public a émis un avis favorable à la remise gracieuse pour un montant de cinquante neuf euros (59,00 €).

La Commune étant compétente pour accorder une remise gracieuse de pénalités de retard de paiement, en application de l'article L 251 A du livre des procédures fiscales,


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder une remise gracieuse à la SCI MDGR représentée par Monsieur Rolando ALUNNO.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM
(Hautes-Alpes)

TRANSMIS LE 21 MAI 2010

PUBLIÉ LE 21 MAI 2010

NOTIFIÉ LE

DRM : CALCUL DE LA REPARTITION DES SOMMES COMMUNE/DEPARTEMENT.

NOM Prénom

ESCALLIER PAUL
PC 02308H0001

SAISIR LES MONTANTS DUS :

DE LA TLE	1 088,50 €	
DU CAUE	163,00 €	
DE LA TDENS	544,50 €	
	1 796,00 €	
DE LA MAJO ET INTERETS (sans les frais de CDT)	98,00 €	
	750,00 €	Tx
FAR	72,00 €	4,00%
RESTE A REPARTIR	1 724,00 €	
TLE / RESTE A REPARTIR	63,14 €	60,61%
TD / RESTE A REPARTIR CAUE	9,45 €	9,08%
ENS	31,58 €	30,32%
	104,18 €	100,00%

PART DE LA MAJO A REPARTIR A L'ETAT (non remboursée si payée)

PART DE LA MAJO FAISANT L'OBJET DE LA DRM

98,00 €

SOMME DE LA REMISE A DEMANDER A LA COMMUNE

59,00 €

CAUE ENS

SOMME DE LA REMISE A DEMANDER AU DEPARTEMENT

39,00 €

9 30

